



Communiqué :

Point sur la politique régionale en faveur du cinéma, de l'audiovisuel et des nouveaux médias

A mi-mandat, l'OPCAL souhaite faire le point sur le projet politique de la Région concernant la filière Cinéma, Audiovisuel et Nouveaux Médias, trois ans après la prise de fonction du nouvel exécutif.

La Région a fait un premier pas pour la structuration de la filière, avec la mise en place en 2018 d'une aide au développement des structures de production régionales, demandée de longue date par les professionnels. Nous saluons à ce titre la volonté de co-construction avec les professionnels dont le Conseil régional a fait preuve sur ce dossier.

Nous espérons que la Région souhaite poursuivre cette dynamique vers un projet solide et ambitieux pour notre filière, en mettant notamment l'accent sur deux domaines qui n'ont pour l'instant pas été traités : le développement de la fiction et l'émergence.

LA FICTION

Le champ de la fiction en région des Pays de la Loire reste, à quelques rares exceptions près, traité uniquement via le prisme de l'accueil de tournages, dont les membres de la filière sont majoritairement exclus. En effet, les principaux bénéficiaires de ce pan de la politique régionale devraient être les techniciens et comédiens, mais trop peu de productions tournées en Pays de la Loire jouent le jeu d'attribuer des rôles et postes importants aux professionnels régionaux.

Par ailleurs, concernant les projets dits "d'initiative régionale", c'est-à-dire portés par des auteurs et/ou producteurs régionaux, l'OPCAL a récemment dénoncé un déséquilibre de la politique régionale au détriment de la fiction. Nous avons notamment constaté qu'en 2017, sur 14 projets bénéficiaires d'une aide au développement, aucun n'était de la fiction.

Lors d'un rendez-vous avec le Conseil régional à l'automne 2018, l'OPCAL a fait des préconisations pragmatiques et simples à mettre en place pour favoriser le développement de la fiction en Pays de la Loire. Nous avons par exemple proposé que l'aide au développement soit recentrée sur les porteurs de projets (auteurs et producteurs) ligériens, comme c'est maintenant le cas dans la quasi-totalité des autres régions, ou encore que les projets de longs métrages ou de séries de fiction puissent être soumis à l'aide au développement dès le stade du traitement, pour ainsi rétablir l'équilibre entre projets de fiction et de documentaire.

Organisation de Professionnels du Cinéma et de l'Audiovisuel Ligériens

3 rue de Clermont – 44000 Nantes
02 53 78 49 06 – contact@opcal.fr – www.opcal.fr
Association Loi 1901

L'EMERGENCE

Depuis sa création, l'OPCAL est un acteur majeur de l'émergence en Pays de la Loire. Notre expérience de terrain et l'étude sur l'émergence des auteurs que nous menons depuis l'automne 2018 confirment le besoin d'un projet ambitieux en direction de l'émergence.

A ce titre, l'OPCAL propose un programme global pour l'émergence des auteurs dans la région, levier nécessaire au développement d'œuvres d'initiative régionale, qui se décline en trois volets. Ce dispositif participera à l'émergence de nouveaux auteurs, et plus largement au renouvellement des compétences et des talents et à la consolidation de la filière régionale dans sa globalité.

Nous avons récemment présenté ce programme au CNC, afin de nous assurer qu'il rentrait bien dans le champ d'intervention du dispositif pour l'émergence Talents en Court. Nous souhaitons le présenter au Conseil régional lors d'un prochain rendez-vous que nous sollicitons.

Le développement de la fiction et l'émergence nous semblent être, et depuis longtemps, les deux parents pauvres des politiques régionales successives concernant notre filière. A un peu plus de deux ans des prochaines élections régionales, il est encore temps pour l'administration en place de proposer un vrai projet politique, visionnaire et ambitieux, avec des dispositifs structurants et innovants, comme cela a été amorcé avec l'aide au développement de structures régionales.

Nous avons récemment pris connaissance du projet de la Région de mettre en place une étude sur l'impact du fonds d'aide en vue de la refonte de son règlement. A l'heure où les professionnels de la filière attendent plus que jamais des actes et résultats concrets en réponse directe à leurs besoins, ce type d'effets d'annonce et cette temporisation nous inquiètent.

Nous rappelons que la dernière étude commandée par le Conseil régional sur notre filière, sous la précédente mandature, s'est résumée à une compilation désordonnée d'idées rebattues et de lieux communs, qui ne constituait pas même l'ébauche d'une réflexion construite et aboutie. L'OPCAL l'avait vivement dénoncée à l'époque.

Par ailleurs, s'il faut effectivement souligner certains dysfonctionnements du fonds d'aide, il est important de noter que la plupart d'entre eux ne concerne pas des dispositions règlementaires mais bien les conditions d'application du règlement. Concernant les problèmes rencontrés sur le règlement en lui-même, ils ont pour beaucoup déjà été identifiés par les professionnels, et remontés au Conseil régional par l'OPCAL. Nous attendons à ce titre des réponses adéquates.

Enfin, nous rappelons que le règlement du fonds d'aide à la création a été totalement remis à plat lors de la précédente mandature, ce qui avait pris plus d'un an de discussions et négociations entre les différentes parties impliquées. La refonte intégrale du fonds d'aide à chaque nouvelle mandature nous paraît dangereuse et contreproductive, car elle ralentit voire compromet l'émergence d'un réel projet politique. Dans cette même idée, au delà du cas particulier désastreux évoqué ci-dessus, force est de constater que les études sont généralement coûteuses et longues.

L'OPCAL entend poursuivre son travail de représentation des professionnels auprès des institutions et rester à ce titre très attentive à ce que les besoins des professionnels soient au cœur du projet politique régional.